



Juillet 2016, n° 217

Effectifs Lycée CIO

Mutations

Résistance Collège

Hors classe Agrégés Contractuels
Temps partiel Dispo Syndicalisation

**Point de rupture,
toujours plus près...**

Éditorial

Dans ce contexte de crise sociale ouverte, nous pouvons dire que nous n'avons pas ménagé notre peine, face à un premier ministre buté, pour qui les coups de menton tiennent lieu d'orientation politique. Qu'il s'agisse de la loi travail à laquelle résolument, les salariés disent NON, ou de collège 2016, que les enseignants rejettent massivement depuis un an, nous sommes en butte aux mêmes méthodes autoritaristes : un gouvernement isolé, qui use et abuse de l'État d'urgence pour imposer au local des changements profonds qu'il n'est plus capable de porter au plan national, et toujours plus sous la dictée d'un libéralisme exacerbé imposé par un Médef triomphant, qui n'en a jamais assez... « Merci Patron », un refrain qu'on pourrait entonner joyeusement dans bon nombre de nos établissements pour clore cette année scolaire avec un peu d'humour !

Pourtant, il n'est toujours pas question que cette réforme du collège se mette en place, tout simplement parce qu'elle n'apporte pas de réponses aux vraies difficultés du collège. Chacun en convient aujourd'hui, il n'est plus question que de « faire comme si », tant cette réforme relève à la fois de l'usine à gaz et de l'imposture : aucun des éléments attendus par une profession qui se sent trahie et voit son métier dénaturé et vidé de son sens ; ni amélioration des conditions de travail, ni revalorisation malgré le timide PPCR ; toujours plus de mise en concurrence, de réunions chronophages pour un bénéfice non avéré, imposées par des managers zélés, toujours plus, et moins de temps pour les élèves,

dont on rogne une fois de plus les enseignements. Et par-dessus le marché, mise en place de procédures d'orientation à flux tendus, qui vont faire encore gonfler les effectifs en lycées... Le redoublement ne sert à rien ? Admettons, alors, utilisons les moyens ainsi dégagés pour aider les élèves ! Mais non, rien de rien, justes de strictes économies :

LE ROI EST NU !

Alors, vraiment pas question d'entendre des sourires mécaniques réciter une fois de plus que « la rentrée est techniquement réussie » Nous, SNES-FSU, avons pris la responsabilité d'appeler **tout le second degré à la grève, dès la rentrée, le jeudi 8 septembre.**

C'est ensemble que nous devons empêcher cette casse de l'École publique et faire prévaloir d'autres logiques. Nous le ferons dès la prérentrée, en organisant partout des réunions syndicales.

La section académique du SNES a convoqué le Conseil syndical académique (S1 et CA) **le vendredi 2 septembre.** Ensemble, nous préparerons la grève du 8 septembre, construirons les suites et la résistance à cette loi dont la profession ne veut pas, pour un second degré efficace pour nos élèves. Assez de mascarades !

Plus que jamais cette année, enfin, ce moment attendu, en espérant vraiment qu'une fois encore, les vacances arrivent avant le point de rupture...

Bonnes vacances à nous !

Corinne Baffert

C'est la même chanson

Nous l'avions dénoncé en janvier, les DHG des lycées avaient été largement minimisées sur la base de prévisions d'effectifs sous-estimés. Les premiers retours des établissements confirment que les effectifs sont en nette hausse, notamment dans les niveaux seconde et première. Les établissements doivent faire face à des ouvertures de classes supplémentaires. On peut estimer les besoins supplémentaires d'heures d'enseignement entre 5 et 10 % de la DHG attribuée en janvier, ce qui ne va pas sans poser de problèmes aux établissements qui pour certains vont, avoir besoin de 10 enseignants supplémentaires. Or, alors que cette année encore le nombre de TZR disponibles a diminué (en moyenne de 16 %), on peut s'attendre à ce que ces établissements aient les plus grandes difficultés à recruter des enseignants contractuels.

La situation est critique dans les séries technologiques qui voient affluer, suite aux modifications des procédures d'orientation en classe de seconde, de nombreux élèves supplémentaires. Les besoins en professeurs de spécialité sont très importants. Pour les professeurs de Sciences Industrielles de l'Ingénieur de spécialité Système d'Information Numérique, le problème risque d'être insoluble : il demeurerait déjà 8 postes vacants à l'issue des mutations intra-académiques, c'est à dire qu'il manquait 8 enseignants par rapport aux besoins sous-évalués des DHG de janvier. Avec l'ouverture de classes supplémentaires en juillet, on imagine facilement les difficultés auxquelles vont devoir faire face les établissements.

Augmentation des effectifs, crise du recrutement : il est plus qu'urgent que le ministère réagisse en se dotant des moyens dont la nation a besoin et en revalorisant significativement nos carrières.

Mouvement... Ou déclinaison sinistre des chaises musicales ?

Le mouvement intra 2016 s'est déroulé dans un contexte difficile et très tendu et c'est pour nous maintenant l'inquiétude qui domine. La crise de recrutement sévit plus que jamais et se traduit sur le terrain par une pénurie d'enseignants : environ 70 postes fixes restent vacants et plus d'une centaine de postes sur ZR a été supprimée.

Concrètement, ce sont au moins 170 enseignants qui ne seront pas, ou plus là à la rentrée. Le choix d'assécher le potentiel de remplacement constitue un recul historique et grave qui voit réduite à peau de chagrin l'avancée (fruit de longues batailles) qu'avait constituée la création de Titulaires académiques et Titulaires remplaçants en 1983 et 1984 (nos actuels TZR) : il s'agissait alors de confier le remplacement, besoin permanent du Service public d'Éducation à des personnels titulaires, qualifiés et formés. Et c'est d'autant plus grave que l'administration commence à faire peser cette pénurie organisée sur les collègues en postes fixes, en mettant en cause, ici ou là, par des pressions diverses, leur droit légitime à congés de maladie ou de grève.

Si nous examinons la situation en maths, par exemple, après encore 15 suppressions de postes sur zone cette année, qui succèdent à celles des années précédentes, et au vu des TZR restant disponibles pour le remplacement de courte et moyenne durée à l'issue des affectations à l'année à la rentrée 2015, on peut estimer qu'il en restera probablement cette année une petite dizaine, pour une académie qui compte 5 départements.

Aujourd'hui, cette question du remplacement effectué par des professeurs titulaires qualifiés et formés est posée. La proportion de recrutement de contractuels qu'elle va nécessairement générer dans un corps de fonctionnaires d'État questionne également, et de façon très inquiétante pour le statut de fonctionnaire si on épluche les différents programmes politiques qui commencent à fleurir pour l'élection présidentielle.

La crise de recrutement dans le second degré n'est pas un concept. Le nombre d'annonces pour recruter des enseignants explose sur pôle emploi... sans trouver preneur, preuve que même avec un chômage record, le métier n'attire pas !

L'absence de toute perspective sérieuse de revalorisation de nos métiers (salaires, - même s'il y a une ouverture timide avec PPCR, on reste très loin du compte -, et conditions de travail), tout comme les conditions d'entrée dans le métier vraiment difficiles faites à nos jeunes collègues contribuent largement à cette situation.

Pire, la réforme du collège, imposée contre plus de 80 % des personnels, va encore alourdir la charge de travail, sans apporter de réponses ni aux difficultés des élèves, ni à la pénibilité de nos métiers. Dans ces conditions, on ne peut que s'inquiéter du sort qui sera fait l'an prochain aux 93 postes maintenus en collège à cette rentrée pour fluidifier l'imposition de la réforme collège 2016, dans un contexte où les effectifs en lycée explosent suite aux nouvelles modalités d'orientation à flux tendus.

Si, comme l'an dernier, les créations de postes ont apporté un peu de fluidité dans le mouvement, encore une fois, elles ne compensent qu'à peine les hausses démographiques enregistrées dans notre académie et n'apportent toujours pas l'oxygène indispensable aux établissements.

Les effets de la crise de recrutement dans le second degré sont désormais là, visibles par et pour tous. Nous, SNES-FSU, n'imaginons pas que cette rentrée puisse être déclarée « techniquement réussie », et la situation est telle que nous appelons dès la rentrée, le jeudi 8 septembre 2016, tout le second degré à être massivement en grève.

Corinne Baffert

CIO : fin du service public de proximité

Le 20 juin dernier le groupe de travail issu du CTA se réunissait pour la troisième fois en deux ans avec comme ordre du jour la carte des CIO de l'académie de Grenoble. Le groupe de travail qui s'était réuni le 10 février dernier avait travaillé sur une carte des CIO diminuée des deux antennes de Pont de Chérucy et de Saint Marcellin. Les deux antennes fermeront au 31 août 2016.

Lors du groupe de travail du 20 juin 2016, l'administration a confirmé la décision du département de l'Ardèche de ne plus financer les CIO de Privas, Annonay et Tournon.

Le rectorat envisage pour « coller à la carte cible » imposée par le ministère (15 CIO pour l'académie) :

- de reprendre Annonay (donc l'académie de Grenoble comptera 16 implantations) ;
- de fermer l'antenne de Tournon avec, selon l'administration, un accueil dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientalion (SPRO) ;
- de maintenir un accueil à Privas.

Service public régional de l'orientation ?

Le SPRO est une coordination des différents acteurs de l'orientation, ce n'est pas une structure, on ne voit pas comment un accueil pourrait être organisé par des conseillers d'orientation psychologues dans le cadre du SPRO. Le SNES-FSU sera très attentif et s'opposera à ce que les collègues interviennent dans des lieux non identifiés, sans documentation et sans secrétariat, dans des conditions de sécurité non garanties.

Pour Privas: la secrétaire générale annonce que le CIO actuel serait transféré dans la DSDEN avec maintien de la salle de documentation, avec les postes de Copsy du CIO de Privas. L'accueil serait identifié « CIO d'Aubenas », accueil de Privas.

Nous restons vigilants sur cette solution proposée par l'administration qui permettrait de garder un CIO à Privas mais qui demande à être vérifiée : les locaux permettent-ils une telle organisation ? Les collègues d'Annecy et de Chambéry ont vu leurs conditions de travail se dégrader et leurs locaux ont été considérablement diminués lors de leur déménagement dans les locaux de la DSDEN au moment du désengagement des conseils départementaux et de leur reprise par le rectorat.

Une nouvelle fermeture de CIO dans l'académie

Avec la reprise d'Annonay, l'académie de Grenoble compterait 16 immatriculations. La carte cible étant de 15, le rectorat envisage de fermer un CIO dans le bassin grenoblois : celui de Saint Martin d'Hères. Il justifie ce choix en affirmant que le CIO est peu visible, mal positionné... Ce sont bien sûr des arguments développés *a posteriori*, pour justifier une fermeture supplémentaire.

Il faut dès la rentrée de septembre se mobiliser pour empêcher la fermeture du CIO de Saint Martin d'Hères.

La carte académique cible proposée pour notre académie (15 CIO) est très insuffisante au vu de l'étendue de l'académie, des objectifs et des missions fixées par le MEN. Alors que le ministère charge les CIO de missions nouvelles et conséquentes, qu'il conforte la place et le rôle des CO-Psy par la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale et par l'augmentation de leur recrutement, l'État doit se donner les moyens de ses ambitions en prévoyant un plan de reprise de tous les CIO et financer leur hébergement et leur fonctionnement à hauteur des besoins.

Frédérique Pénavaire, responsable académique
Marion de Saint Jean et Patricia Gondret, commissaires paritaires

Stagiaires, on avance !

Il aura fallu deux ans, et le rectorat a enfin convoqué un groupe de travail issu du CTA sur la formation initiale.

Après de multiples audiences bilatérales, les mobilisations successives des cohortes de stagiaires, les interpellations en CTA, CAPA et la tenue d'un CHSCT académique où l'administration n'a pas cessé de botter en touche, ce groupe de travail a été investi par les élus de la FSU, dont le SNES, pour faire le point et d'avancer nos revendications.

Si tout le monde s'accorde pour dire que l'année de stage est infantilisante, demande un travail trop important, les réponses de l'administration restent évasives et en deçà des demandes des stagiaires. Les parcours adaptés qui concernent une grande majorité des stagiaires du second degré se calquent le plus souvent sur la maquette du Master ; l'écrit réflexif est une copie du mémoire de Master...

Seule à porter des revendications sur les conditions matérielles des stagiaires et les frais de déplacement, la FSU a été entendue par la Recteur.

Nous ne manquerons pas de l'interpeller lors des prochains rendez-vous pour que tous les frais engagés par les stagiaires pour se rendre en formation soient remboursés.

Rentrée des stagiaires

Les militants du SNES-FSU seront présents tout l'été pour accompagner les futurs stagiaires et particulièrement lors des journées d'accueil fin les 29 et 30 août.

**Accueillons-les
syndicalement dans nos
établissements dès la
prérentrée !**

RENTRÉE DEBOUT !

Nous vivons une curieuse fin d'année marquée par la grave crise politique, sociale et démocratique, produite par les choix libéraux du Gouvernement : manipulation de l'opinion avec une indulgence coupable pour les casseurs, autoritarisme avec le refus de négocier sur le projet de loi El Khomri, déni de démocratie avec le projet de déchéance de nationalité et le recours au 49-3, répression policière et dérive autoritariste avec la menace d'interdire les manifestations.

LE POISSON POURRIT TOUJOURS PAR LA TÊTE.

La responsabilité est à chercher du côté de l'exécutif qui reste droit dans ses rangs, faisant de ses trahisons un signe de modernité. Il s'entête dans ses positions jusqu'au-boutistes et le premier Ministre multiplie les provocations et les amalgames nauséabonds, jouant le pourrissement et, au-delà de la stigmatisation de la CGT, jetant le discrédit sur toutes les organisations syndicales. Dans les médias, les chiens de garde relaient de manière éhontée le discours dominant et la haine de classe.

CARPE OU LAPIN ?

Les discussions et le dialogue social ne valent qu'avec ceux qui sont d'accord. Pour les autres, c'est le mépris. Aujourd'hui, la contradiction est flagrante entre les intentions démocratiques proclamées et l'exercice autoritaire du pouvoir. Selon l'historien Jean-Paul Scot, « avec le recul historique, on se rend compte que, chaque fois que le PS ne parvient pas à tenir ses engagements, dans la mesure où ils ne peuvent maintenir le grand écart entre le capital et le travail, ils sont obligés de prendre des mesures extrêmement autoritaires pour l'intérêt du patronat et de l'État ». Adeptes du renversement des alliances vers le centre, Valls incarne cette politique que le SNES, avec la FSU, appelle à combattre.

LE ROYAUME DE PANGLOSS

Cette orientation néo-libérale se retrouve évidemment dans le secteur de l'Éducation. C'est le même autoritarisme qui a imposé la réforme des collèges dont les décrets ont été publiés au lendemain d'une grève majoritaire et qui a contraint les collègues à subir le formatage sous la menace des retraits de salaires et la férule vichyste de la Rectrice. C'est la philosophie du traité de Lisbonne qui, après les lycées, a inspiré au collège la réduction des horaires, la pseudo interdisciplinarité et la rupture d'égalité. C'est la conception de l'Éducation comme coût pour la Nation qui a fait supprimer le droit au redoublement et remplacer par le « maintien ». Voilà la triste réalité que la communication de la Ministre entend masquer, avec une constance digne de Pangloss, imitant en cela le Président de la République.

NUÉES NOIRES

Malgré des gestes électoralistes très mesurés (hausse de 0,6 % et PPCR), la rentrée s'annonce sous de mauvais auspices : conséquences de la réforme du collège, séquelles de l'interdiction du redoublement, fragilisation de la notion de postes, hausse démographique, permanence de la crise du recrutement. Notre académie n'échappe pas à ce séisme. Le bilan du mouvement intra-académique est, de ce point de vue, tristement éloquent : 70 postes restés vacants, dont 20 en Technologie ; 100 zones de remplacements fermées. Il faut donc s'attendre à des classes sans enseignants, à une multiplication des compléments de service, à une pression maximale exercée sur les TZR restants et au recrutement massif de contractuels.

REGROUPEONS-NOUS AUTOUR DE NOS VALEURS !

L'heure n'est pas à la résignation. Pour opposer un contre-pouvoir à l'autoritarisme managérial et aux mensonges communicationnels de la ministre, il faut enrayer l'érosion lente des adhérents et reconstruire un SNES-FSU puissant, présent partout, au plus près du terrain. Le SNES peut se prévaloir de son combat acharné contre les régressions, contre les dérives locales. A ce titre, chaque syndiqué doit participer à la reconquête de la profession. Cela suppose de ne laisser personne isolé, particulièrement les TZR et les contractuels.

La reprise en main de notre métier passera aussi par l'action collective et d'ores et déjà, chacun doit s'y préparer. Le SNES-FSU appelle, dès la prérentrée, à tenir des AG, à médiatiser les situations des établissements et à préparer la grève nationale du jeudi 8 septembre pour obtenir une amélioration des conditions de rentrée, une réelle revalorisation, l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de négociations sur le collège et le lycée.

BONNES VACANCES ET RENDEZ-VOUS LE 8 SEPTEMBRE !

Jean-Louis Mollard

Vacances... Se reposer, mais pas trop !

Se termine une année scolaire pas comme les autres, mêlant un approfondissement dramatique de la violence d'État avec, il faut en tous cas l'espérer, un renouveau des urgentes résistances. La mise en place des décrets d'application de la réforme du collège, au lendemain d'une grève majoritaire en mai 2015 nous avait scandalisés. Cela n'apparaît plus aujourd'hui que comme doux avertissement de ce dont est capable le gouvernement PS... Militant/es arrêtés, condamnés à de la prison ferme (pour des chemises déchirées...), attaques contre la Cgt, locaux syndicaux dévastés par la police, manifestations interdites, militant/es tabassé/es, Bourse du Travail encerclée à Paris, la liste est devenue terriblement longue des remises en cause des droits syndicaux. Ajoutons-y 8 mois d'état d'urgence, les violences policières, les assignations à résidence, les procès iniques (relaxe du routier ayant blessé des syndicalistes en forçant un barrage, prison ferme pour « rassemblement illégal » à Grenoble...), le 49-3, mais aussi le renforcement du racisme d'État, contre les Roms et les Musulman/es, qui participe fortement à légitimer cette ambiance délétère.

Racisme, austérité, autoritarisme, figures de l'État français

Le gouvernement, sa police et la justice effacent des droits démocratiques fondamentaux avec le soutien des médias dominants. La mise en place d'un État autoritaire en France devient sous nos yeux une menace réelle. Délégitimée par la crise économique et la corruption, la « France d'en haut » semble prête à tout pour casser nos résistances. Mais la Fsu, avec tant d'autres, a aussi su faire de la lutte contre la loi travail un grand moment de résistances, même si le milieu enseignant est resté largement à la traîne. Il est trop tôt pour savoir ce qu'il restera à la rentrée de nos nombreuses et fortes manifestations, des opérations de blocages, de la combattivité dont ce mouvement a fait preuve. Ce qui est sûr, c'est qu'une génération est entrée en lutte. Que la Cgt a démontré une fermeté inédite. Qu'avec Nuit debout et « On bloque tout », la recherche de nouvelles formes d'actions et d'alternatives à cette société ont émergé. Qu'apparaît plus évidente l'urgence de la grève générale, d'un blocage de l'économie et d'un changement révolutionnaire des formes de pouvoir, puisque ni les grèves partielles, ni les manifestations massives, ni les pétitions, ni le jeu normal des institutions ne nous permettent de gagner sur des exigences pourtant légitimes et majoritaires.

Un mouvement radical : « qui va à la racine des choses » !

C'est de cette radicalité de nos mots d'ordre et de nos formes d'action dont nous allons avoir besoin, dès la rentrée prochaine, face à une ministre de l'éducation en mode bulldozer autiste, à un Valls et un Hollande toujours à l'offensive mais largement détestés et au pouvoir totalement délégitimé. Il faut en finir avec les discussions de salon, les petits arrangements, les jugements en demi-teinte et les accords partiels que le Snes et la Fsu ont trop souvent offert au gouvernement PS ces dernières années. Celui-ci est notre ennemi, et c'est ainsi qu'il faut le traiter.

Face à un système social comme éducatif en crise, il faut aussi assumer un projet pédagogique et social de transformation profonde. Face au racisme d'État, il faut exiger l'ouverture des frontières, défendre pied à pied nos élèves migrant/es, dénoncer le scandale absolu qu'est la politique criminelle de l'Union Européenne en Méditerranée, imposer le droit à l'éducation et à un logement digne pour chacun/e. Le stage intersyndical prévu sur les élèves migrant/es en novembre sera ainsi important. Face à la réforme du collège, au socle de compétences, à la professionnalisation précoce, la sélection sociale, nous devons développer un projet éducatif émancipateur, chercher, bien au-delà d'une simple résistance pédagogique, d'autres modèles d'enseignement. Un stage « pédagogie et lutte de classe » est en préparation par différentes forces syndicales dont l'École Émancipée. Espérons qu'il attire largement.

Alors on se repose pendant les vacances ? Sans doute, nous en avons besoin, mais point trop : la lutte contre la loi travail continue cet été, et nous devons rembrayer sur bien des questions dès la rentrée, en ne nous limitant pas à une journée de grève isolée !

Thibaut, pour les élu/es É.É. À la C.A. académique

Texte adopté le 20 juin 2016

La crise politique et sociale produite par les choix libéraux du Gouvernement Hollande-Valls-Macron continue de s'aggraver. L'obstination à nier les aspirations populaires, déjà révélée par la prolongation de l'état d'urgence et le projet de déchéance de nationalité, est encore plus criante avec le refus de négocier sur le projet de loi El Khomri. Le recours au 49-3 est un aveu de faiblesse qu'il entend cacher par une attitude autoritariste.

Depuis 3 mois, le pouvoir refuse de reconnaître que son texte est minoritaire à l'Assemblée comme dans l'opinion publique. Les actions sous diverses formes et les manifestations enracinent ce refus chez les travailleurs, les jeunes et les retraités dont la mobilisation ne faiblit pas comme en témoigne le succès de la manifestation parisienne du 14 juin dont gouvernement et médias aux ordres voudraient occulter la réussite.

Le gouvernement s'entête dans une position jusqu'au-boutiste et le premier Ministre multiplie les amalgames obscènes et les provocations, jouant le pourrissement et faisant de la CGT la cible de sa vindicte. Le SNES-FSU dénonce les propos scandaleux de Manuel Valls qui, incriminant mensongèrement la CGT, l'accuse de complicité avec les casseurs, alors que la responsabilité du maintien de l'ordre incombe au Gouvernement.

Le SNES-FSU dénonce cette manœuvre politique qui vise à décrédibiliser toute l'intersyndicale, au-delà de l'un des fers de lance de la contestation au projet El Khomri, et il assure la CGT de son soutien et de sa solidarité. Le SNES-FSU s'opposera à toute tentative de restreindre les libertés publiques, notamment le droit de manifester et dénonce les violences policières et la répression syndicale tous azimuts. Le SNES-FSU demande la levée immédiate de l'état d'urgence.

En conséquence, il continuera à informer et à mobiliser la profession dont la participation est restée marginale jusqu'à ce jour. En effet, ce projet, dangereux pour les salariés du privé, menace à terme les personnels de l'Éducation : son adoption précariserait les salariés du privé et la droite, comme la gauche néo-libérale, auraient alors beau jeu de dénoncer les privilèges des fonctionnaires et de réclamer la disparition du statut (créé après-guerre pour protéger leur indépendance après les errements de Vichy). D'ailleurs, il faut sans doute lire comme un signe avant-coureur la publication – fort opportune – du rapport Legrand sur le temps de travail des Territoriaux. Bientôt au nom de l'équité, on traduira la loi El Khomri dans la Fonction publique, comme on l'a fait pour les retraites.

Dans l'Éducation, le même mode opératoire est à l'œuvre.

La réforme du collège, imposée contre l'avis majoritaire de la profession, n'a pas été abrogée et les appels récents à la grève n'ont pas suffisamment mobilisé les collègues, usés par la résistance contre les pseudo-formations et le caporalisme de certains chefs d'établissement et démotivés par l'absence de visibilité dans le contexte de la lutte contre le projet El Khomri. Même si le combat acharné des collègues contre la réforme du collège en a montré les dangers et les contradictions, il n'en reste pas moins que l'institution peut afficher, au regard de l'opinion, que la réforme est installée. C'est pourquoi la "résistance pédagogique" ne saurait s'appuyer sur la notion d'autonomie pour lutter contre la mise en concurrence des établissements, la faveur faite au privé et le délitement disciplinaire. Les situations de souffrance engendrées relèvent du champ d'action des CHSCT que l'administration doit consulter systématiquement, et surtout d'une réaction collective au niveau des établissements. Il faut donc poursuivre et amplifier la lutte, en impliquant dès la rentrée tous les collègues et les familles.

Dans les lycées, où la réforme Chatel procède des mêmes principes que celle des collèges, la situation se détériore encore : hausse démographique continue, absence de réponse aux difficultés des élèves, surcharge de travail pour les enseignants, dénaturation progressive du caractère national du Bac. Il appartient au SNES-FSU de travailler à montrer le danger du statu quo.

Par ailleurs, l'interdiction du redoublement (sauf sous certaines conditions très restrictives) constitue une nouvelle menace contre les familles livrées à elles-mêmes, contre les enseignants dépossédés de leur rôle de conseil. Cette mesure de gestion des flux, qui est une réponse opportuniste à la crise du recrutement sans l'injection de moyens pour l'aide aux élèves, entraîne de fait les élèves en difficulté dans une spirale de l'échec et, en lycée, une orientation par défaut vers les filières technologiques menacées à terme de dévalorisation, avec le risque d'accentuer un peu plus encore la hiérarchisation des filières.

Le bilan du mouvement académique rend concrète la crise de recrutement. 70 postes restent vacants ; 140 ZR sont supprimées, ce qui représente – 16.2 % du potentiel de remplacement. En mathématiques, il risque de rester 8 TZR pour assurer les remplacements de courte et moyenne durée pour toute l'académie !

Par ailleurs, le protocole PPCR, par son manque d'ambition et son calendrier, ne répond pas aux attentes de la profession et n'offre pas de perspective de revalorisation à la hauteur des besoins. La crise de recrutement en témoigne chaque année davantage. Le SNES-FSU, qui seul a porté dans la lutte la revalorisation salariale, doit mener une campagne offensive pour obtenir le recrutement pour tous au niveau d'une agrégation revalorisée et donc la fin du recrutement des certifiés et assimilés.

Dans notre académie, le SNES-FSU a obtenu la tenue d'un groupe de travail sur les conditions de formation des stagiaires. Il portera ses mandats pour faire reconnaître leurs difficultés et améliorer leur formation.

C'est pourquoi, la CA académique du SNES-FSU de Grenoble appelle tous les collègues à participer et faire participer à la votation citoyenne et aux manifestations des 23 et 28 juin.

D'ores et déjà, la rentrée s'annonce « techniquement » ratée : postes vacants, absence de remplaçants, recours massif à des contractuels malmenés, classes surchargées, dispositifs pédagogiques inopérants, travail dénaturé...

Le SNES-FSU appelle dès la prérentrée à tenir des AG de rentrée, à médiatiser les situations des établissements et à préparer une grève nationale dans la semaine de la rentrée pour obtenir une amélioration des conditions de rentrée, une réelle revalorisation, l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de négociations sur le collège et le lycée où le SNES-FSU, et donc la profession, doivent être entendus.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0



Copinage



Convier la Cité à réfléchir sur ses préoccupations majeures, avec le recul et la patience du concept : c'est fidèle à cette ligne directrice que les *Rencontres Philosophiques d'Uriage* proposent cette année une

réflexion sur la démocratie.

Les rencontres auront lieu les 14,15 et 16 octobre 2016 à Saint-Martin d'Uriage (38).

Participeront à la réflexion Geneviève Fraisse, Jean-Pierre Le Goff, Frédéric Lordon, Joëlle Zask...

Tous les infos sur :

<http://www.rencontres-philosophiques-uriage.fr>

Le chef d'établissement peut imposer de fournir dès maintenant un projet d'EPI
Le chef d'établissement peut imposer des fiches de « préparation d'EPI » (contenu, évaluation...)

FAUX

Le contenu des EPI relève des programmes. Leur mise en œuvre ne relève pas de la compétence des chefs d'établissement. La première urgence pour les collègues est de s'approprier les programmes qui changent pour tous les niveaux de classe à la rentrée 2016 et non de construire des projets interdisciplinaires déconnectés des séquences de cours. Quelle que soit la forme d'interdisciplinarité mise en œuvre, elle relève de la liberté pédagogique des collègues qui peuvent faire le choix de maintenir des projets existants ou de les adapter à la rentrée, notamment avec les nouveaux collègues arrivant dans l'établissement.

La [circulaire 2015-106](#) qui suggère la présentation des thématiques et modalités des EPI en CA ne précise aucune date et n'a pas de valeur normative. Il faut donc refuser en cette fin d'année scolaire la présentation des EPI en CA.

Code de l'éducation, l'article L.912-1-1 :

« La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L.421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté. »

Je suis obligé de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques (« classe inversée », « îlots bonifiés »...) qui ont été présentés lors des journées de « formation » comme « le corollaire de la réforme »

FAUX

La réforme n'impose pas de dispositifs pédagogiques particuliers. Les nouveaux programmes n'impliquent pas un bouleversement complet des pratiques éprouvées, contrairement à ce que certains IPR laissent entendre.

Il n'est pas obligatoire de remplacer les enseignements de SVT, sciences physiques et technologie en 6ème par un enseignement intégré de science et technologie (EIST) dispensé par un seul enseignant.

VRAI

L'enseignement au collège doit rester disciplinaire conformément au [décret 2014-940](#). On peut seulement noter que la [circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015](#) autorise le maintien de l'EIST là où ce dispositif existe ; il n'a aucune vocation à être généralisé et le choix reste du ressort des équipes.

Le point sur les divers conseils

<http://www.snes.edu/D-enseignement-pedagogique-ecole-college-ou-de-cycle-Que-faire-de-ces-conseils.html>

- le conseil d'enseignement est le **seul** qui fasse partie de nos obligations de service (décret 2014-940, « missions liées »)
o il est invoqué notamment pour « *le choix des matériels techniques, des manuels et des supports pédagogiques* » mais aussi, dans le cadre de la réforme du collège, pour « [...] *réfléchir à la mise en œuvre du programme de cycle, aux besoins de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la discipline et à l'inscription de la discipline dans les huit thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires* ». Il devrait être le lieu de l'exercice de la liberté pédagogique collective.

La participation à l'ensemble des autres conseils **n'est absolument pas obligatoire** et ne fait pas partie des missions liées :

- le conseil pédagogique « *formule des propositions quant aux modalités de l'accompagnement personnalisé - soutien, approfondissement, méthodes de travail - et de regroupement des élèves* » et donne son avis « *sur l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires* ». <http://www.snes.edu/le-conseil-pedagogique.html>

- le conseil de cycle élaborent la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle, en assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre

- le conseil école-collège se réunit au moins deux fois par an pour « *déterminer un programme d'actions* », « *créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions* » et établir « *un bilan de ses réalisations* ».

Aucun de ces conseils n'est décisionnel et ne doit empiéter sur la liberté pédagogique des équipes. Voir encadré sur la liberté pédagogique ci-dessus [Code de l'éducation, l'article L.912-1-1](#)

Les établissements ne sont pas obligés de choisir dès maintenant de nouveaux manuels pour l'an prochain

VRAI

Les manuels, écrits dans une certaine urgence et dans une nouvelle logique de cycle pour la majorité des disciplines, sont loin d'être aboutis et sont de qualité inégale; les crédits alloués aux établissements correspondent à un peu plus de 50 € par collégien (incluant notamment les carnets de correspondance et les droits de reproduction), soit environ deux livres. Il n'y a aucune urgence réglementaire à commander des manuels. Du point de vue budgétaire, la subvention entre dans le budget 2016 et peut être utilisée jusqu'en novembre. Fin 2016, si le choix des manuels n'a pu être fait, la dotation peut entrer dans le fond de roulement et être dépensée en 2017, après le vote d'une DBM (décision budgétaire modificative) du CA.

<http://www.snes.edu/College-manuels-scolaires-pour-la-rentree-2016.html>



Les EPI et l'AP n'ont pas à apparaître dans ma ventilation de service (état VS)

VRAI

L'état VS récapitule uniquement le service hebdomadaire dans le cadre de nos obligations de service.

Les obligations de service des enseignant-e-s définies par le [décret 2014-940](#) précisent le nombre d'heures d'enseignement mais pas les **modalités pédagogiques** dont font partie les EPI et l'AP : ceux-ci n'ont pas apparaître dans l'état VS.

Un EPI est nécessairement en co-intervention

FAUX

Aucun texte n'impose des co-interventions.

C'est une modalité qui peut être choisie par les équipes.

Les EPI et l'AP nécessitent des changements d'emploi du temps au cours de l'année

FAUX

Il faut refuser tout aménagement horaire qui désorganiserait les enseignements (semaines d'EPI, emplois du temps qui changent tous les mois ou toutes les semaines...)

Aucun temps de concertation n'est prévu pour la préparation des EPI et pour la mise en œuvre des nouveaux programmes.

VRAI

La réforme ne prévoit aucun moyen de concertation pour les équipes. Certains chefs d'établissements prévoient des HSE pour la concertation. Pour le SNES-FSU, la concertation devrait être incluse dans le temps de service des enseignant-e-s.

Les EPI et l'AP doivent figurer dans mon emploi du temps

FAUX

EPI et AP sont des modalités d'enseignement qui font partie intégrante des horaires disciplinaires. Voir [Arrêté du 19 mai 2015](#)

Pour le SNES-FSU, il n'y a pas lieu de les identifier de manière particulière dans les emplois du temps. En aucun cas, ils n'imposent la mise en place de barrettes.

Le chef d'établissement peut imposer la participation d'un enseignant à un EPI ou à de l'AP, mais pas les modalités pédagogiques

VRAI

La résistance pédagogique passe par le refus collectif d'une organisation ou d'un contenu imposé par le chef d'établissement ou le conseil pédagogique. Seules les modalités d'organisation de l'AP et des EPI doivent être présentées en CA, sur proposition du conseil pédagogique. Pour les EPI, aucun thème n'a à être validé ou voté par le CA.

Les EPI sont obligatoires pour tous les élèves en cycle 4 ([Arrêté du 19 mai 2015](#)), et le chef d'établissement est responsable de l'organisation des enseignements de l'établissement, mais le contenu et les pratiques mises en œuvre relèvent de la liberté pédagogique des enseignants et ne peuvent donc être imposées.

Si j'interviens en co-intervention sur 1 heure d'EPI, je suis payé ½ heure

FAUX

Toute heure effectuée devant élèves doit être payée intégralement ([décret 2014-940](#)).

La [circulaire 2015-106](#) permet l'utilisation de la « dotation horaire supplémentaire » pour effectuer des interventions conjointes ; cependant, cette utilisation de moyens viendra en concurrence avec la mise en place de groupes, voire avec celle des enseignements de complément.

Si les choix de répartition horaire ne permettent pas de financer la co-intervention, il faut opter pour une autre organisation et refuser le bénévolat.

Le professeur de Lettres Classiques doit obligatoirement se charger de l'EPI LCA

FAUX

Les équipes doivent être vigilantes : l'organisation prévue ne doit pas conduire à la suppression de l'enseignement des langues anciennes.

D'après les programmes en vigueur à la rentrée 2016, plusieurs disciplines peuvent prétendre à participer à l'EPI LCA. Il ne s'agit pas d'un enseignement de latin ni de grec. D'après les textes, cet EPI ne doit pas obligatoirement être mis en place en 5ème

FAQ sur le site du SNES-FSU :

<http://www.snes.edu/EDC-EPI-LCA-FAQ.html>





Retour sur plus d'une année de lutte

La date du 19 mai 2015 reste la plus emblématique de la lutte contre la réforme du collège avec, dès le lendemain d'une grève majoritaire dans les collèges et lycées, la publication du décret et de l'arrêté sur la réforme du collège, textes publiés dans la précipitation et mal ficelés (une partie du décret a été retoquée par le Conseil d'État). À quelques heures du passage en force de la loi Travail à l'Assemblée à coups de 49.3 quand tous les sondages d'opinion sont au rouge, nous ne pouvons que constater que, plus qu'à une surdité persistante, c'est au mépris de nos gouvernants et de notre administration que nous devons faire face.

Retour sur quelques dates de ces derniers mois...

Novembre 2015 : les premières journées de formation-formatage

Grands moyens déployés, dévoiement des formations, qui ont malheureusement confirmé le caractère néfaste et bureaucratique de cette réforme en même temps qu'elles en ont révélé toute la vacuité : des diaporamas ont présenté les objectifs d'égalité, mais les questions précises des collègues sur l'organisation concrète des enseignements n'ont pas eu de réponses, tout comme la question fondamentale. La plupart des formations ont donc été houleuses et tendues, ce qui est un comble pour une réforme qui était sensée se faire avec les personnels.

Petit florilège des récits de ces formations

Collège d'Ardèche : « Au collège ..., après une attente insoutenable (hum hum...) nous aurons notre première soirée de formation lundi prochain. L'heure d'info syndicale s'est tenue tout à l'heure, nous avons l'intention de nous présenter, puis de lire une déclaration signée collectivement exprimant notre refus ...et nous en aller, tout en restant dans l'établissement pour se concerter, se réunir et travailler à la suite de notre mobilisation. »

Les enseignants contre la réforme du collège



Plusieurs enseignants du collège Barnave, à Saint-Egrève, ont distribué, hier soir, des tracts explicatifs aux parents d'élèves de 5^e venus assister à la réunion de rentrée : Aline Laroche, Michèle Chassigneux, Brice Bardou et Jean-Michel Ducros (de gauche à droite). Photo Le Di AP.

Travailler plus pour mieux réussir. Une lapalissade que les enseignants des collèges brandissent pour dénoncer, parmi les aberrations (selon eux) de la réforme du collège qui doit entrer en application en septembre 2016, le fait que les horaires obligatoires des élèves vont diminuer : on passera de 28 à 26 heures par semaine en 6^e, de 24,5 à 26 heures en 5^e, de 27,5 à 26 heures en 4^e et de 28,5 à 26 heures en 3^e.

« Pour les élèves de 6^e, cela équivaudra à près de deux semaines et demie de cours en moins par an. Or, le ministère a fait lui-même un constat simple, à savoir que plus les élèves ont d'heures de cours, plus ils réussissent. Et là, non seulement on va enlever des heures sur le cursus des collégiens, mais en plus, les horaires de certaines matières vont diminuer, puisque, sur ces horaires déjà en baisse, il faut laisser de la place pour les heures d'EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) », expliquaient, hier soir, Aline Laroche et Jean-Michel Ducros en

distribuant des tracts à l'entrée du collège Barnave, à Saint-Egrève, aux parents d'élèves de 5^e venus assister à une réunion de rentrée.

Dans le cadre de cette mobilisation iséroise initiée par l'intersyndicale FSU/Solidaires/FO/Snalc, et qui se poursuivait hier en soirée avec une réunion publique à la Maison du tourisme de Grenoble, les enseignants ont critiqué d'autres éléments de cette réforme du collège : « Moins de langue vivante en 5^e (on passera de 3 à 2,5 heures), impossibilité de faire de l'accompagnement individualisé puisque ce sera par classe entière, mise en concurrence des disciplines du fait de la future autonomie des collèges, etc. ».

Conclusion des enseignants : « Les parents commencent à prendre conscience de ces aspects négatifs de cette réforme, ça pourrait bouger. »

Prochaine étape de la contestation : une manifestation nationale samedi 10 octobre à Paris.

V.P.



10 octobre 2016 : manifestation nationale à Paris

Collège de Savoie : « Jeudi 1, nous avons eu au collège... la journée d'information ou de propagande sur la réforme avec inspecteurs et formateurs. Trois collègues ont été désignés par la direction. Pendant ce temps les autres ont placé sur la voie publique des pancartes, banderoles, distribution de tracts avec l'aide des parents. Une pétition contre cette réforme a été donnée aux I.P.R. Jeudi 5 novembre nous avons une heure d'info syndicale pour parler de la suite à donner. »

Collège de Haute-Savoie : « Grand moment de formation ce soir au collège. Après avoir été annulée puis maintenue puis à nouveau annulée et finalement maintenue, nous avons eu notre J1... mais sans l'IPR qui était prévue. En effet celle-ci avait interdiction de se rendre sur place et a donc répondu aux questions des collègues au téléphone ! Si ici nous faisons certainement figure d'établissement pilote, des collègues ont (enfin ?) compris que la rentrée prochaine serait difficile (et que le latin n'était plus assuré du tout même si la collègue avait prévu un EPI latin). »

Collège d'Isère : « Deuxième réunion de ce mois consacrée à la réforme au collège... Après la première où les collègues ont fait vœu de silence devant l'IPR référente et la chef d'établissement, la seconde s'est déroulée avec la formatrice et, dans notre dos, l'IPR et la chef. Nous avons rappelé nos demandes par rapport à notre établissement (sortie de l'éducation prioritaire) et dénoncé l'absence de concertation et de débat sur cette réforme avec les personnels. À la suite de notre déclaration, la formatrice a essayé de continuer sans rien changer et de mettre en œuvre la méthode académique : les post-it, puis le travail en groupe. Nous avons refusé ce petit jeu et sommes restés en plénière, transformant cette messe sur les EPI en débat sur la réforme avec deux questions qui restent sans réponse : est-ce qu'il existe une évaluation des dispositifs que l'on nous revend aujourd'hui (expérimentation de la réforme, AP, IDD) ? Est-ce que cette réforme permettra de mieux faire réussir les élèves ? Enfin, nous avons tout de même appris beaucoup de choses : nous n'avons qu'à faire du copier/coller entre les anciens et nouveaux programmes et, pourquoi pas, faire une semaine de l'interdisciplinarité en juillet... »

La palme revient à l'IPR qui, après avoir expliqué en long, en large et en travers, que nous sommes déjà formidables car nous faisons déjà tout et elle a qualifié la réforme de digne de la réforme Haby de 1975.



La réponse de notre rectrice à la mobilisation

La rectrice a adressé une lettre aux chefs d'établissement, les invitant à dénoncer pour qu'elle les sanctionne, les collègues au comportement jugé déviant durant les journées dites de « formation collège » : c'est tout autant édifiant qu'inadmissible. Dans un contexte politique de crise profonde des valeurs, de criminalisation du mouvement syndical, où l'état d'urgence est instrumentalisé, cette chasse aux sorcières n'est pas acceptable. Il est plus que temps de remettre l'éthique au cœur de la démocratie.

Suppression des classes bilingues, retenues sur salaires... les luttes ont été continues sur la réforme du collège et le SNES-FSU a tout fait pour articuler les mobilisations nationales (une grève et manifestation académique réussie en janvier 2016), être visible dans le mouvement interprofessionnel contre la loi Travail (la manifestation grenobloise du 31 mars 2016, en plein congrès du SNES-FSU, a acquis une renommée internationale avec les témoignages des dizaines représentants des syndicats de l'éducation du monde entier) et la lutte opiniâtre et épuisante dans les établissements.

Notre ministre, soutenue par un Premier ministre et un Président de la République dont la légitimité est chaque jour remise en cause à quelques mois des prochaines échéances électorales, n'a fait que nier les difficultés et mépriser les personnels, augmentant notre détermination.

Notre combat est aujourd'hui triple : ne pas de se laisser imposer des dispositifs inopérants dans nos établissements, lutter pour obtenir une vraie réforme et faire avancer nos propositions. Reconstruire le collège sera l'un de nos axes de travail à la suite de notre congrès : les stages disciplinaires initiés l'année dernière continueront, notre projet pour le collège sera débattu au niveau national conformément à nos mandats de congrès.

Dès la rentrée, la mobilisation dans nos établissements et le 8 septembre doit être massive !

En attendant la rentrée

Les différentes facettes du discours pro-réforme : mesurez votre taux d'exposition

- ☐ Paternaliste : « Vous êtes inquiets, soucieux, c'est normal. Nous allons vous aider, vous accompagner »
- ☐ Moralisateur / culpabilisateur : « Mais enfin, vous le voyez bien, le collège ne fonctionne pas, le taux d'élèves en difficulté, en échec augmente... Alors que faisons-nous ? Que faites-vous ? Rien ? »
- ☐ Autoritaire : « Vous êtes des fonctionnaires d'état, vous DEVREZ appliquer la réforme »
- ☐ Opportuniste : « Partons de votre vécu, de vos difficultés, de votre expérience... Allongez-vous sur le canapé, racontez-moi, respirez.. »
- ☐ Langue de bois : « La réforme du collège, c'est la possibilité d'accompagner TOUS les élèves, personne ne restera au bord du chemin »
- ☐ Présidentiable : « Avec le cycle 3, vous devrez vous rencontrer entre enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, nous dégagerons du temps pour permettre ce travail collectif »
- ☐ Bipolaire : « La Réforme, ça va tout changer. On va travailler autrement pour mieux accompagner les élèves, pour donner un autre souffle au collège, pour... » vs. « Ne vous inquiétez pas, rien ne change ! Ce qu'on vous demande, vous le faites déjà. »

Un petit peu de calcul

Sachant que les députés ont prévu 54,30 euros de plus pour financer les nouveaux manuels,

Sachant que le rectorat prévoit 6 219 730 euros pour les manuels liés à la réforme du collège, mais aussi les carnets, les droits de reproduction pour 126 893 collégiens,

Sachant qu'il faut acheter au minimum 3 manuels par élève d'un coût moyen de 23 euros...

Ne ratez pas, dans notre prochain numéro, le jeu concours des meilleures idées d'EPI !

Après les EPI Claude François, Madame Bovary et Gargantua... vous aussi, partagez vos idées.

Jeu concours de la J 459 : qu'est-ce qu'un EPI ?

Renvoyez votre réponse à la section académique.

Un EPI c'est :

- ☐ une Evanescence Programmatique Intersidérale
- ☐ une Eradication des Profs Intelligents
- ☐ un Evénement Pédagogique Irrresponsable
- ☐ une Elucubration Préférée d'Inspecteur
- ☐ une Effervescence Pédagogique Inutile
- ☐ une Ecumoire Pingouin Interrupteur
- ☐ un Evénement Pédagogique Intermittent

Scoop J 368 : À partir de l'année prochaine, l'évaluation doit être BIENVEILLANTE !

Il faudra éviter la lapidation publique des élèves pour mauvais résultats et réfléchir à une solution pour recycler le stock de goudron et plumes des établissements.

Accès à au grade d'agrégé par liste d'aptitude

L'ordre antérieur des listes a été globalement respecté et il y a eu peu de nouveaux inscrits cette année, la liste étant déjà longue par rapport aux attendus du ministère pour l'académie de Grenoble.

La recteur a accédé à une de nos demandes récurrentes d'inscrire un deuxième candidat sur la liste académique dans une discipline à faible nombre de promotions (Arts Plastiques, Philosophie, SES, SII) et cette collègue a été nommée à l'issue de la CAPN, alors que c'était sa première inscription bien qu'elle soit inscrite en position 2 sur la liste académique.

A été nommé de même un collègue dans une discipline à faible nombre de promotions dont les élus avait demandé le maintien de l'inscription en position 2. Espérons que ces promotions serviront d'exemple et que l'administration acceptera d'inscrire dans ces disciplines un deuxième candidat dont la qualité du dossier est mis en avant par les élus des personnels et non seulement le candidat mis en avant par les inspections ou les présidents d'université.

La liste académique, classée par discipline, contient les candidatures de 58 collègues. Le nombre de promotions par cette voie est calculé sur la base des 1/7 des titularisations dans le corps l'année précédente soit 314 promotions cette année (dont 12 collègues issus de l'académie de Grenoble). Le SNES demande que ce ratio soit augmenté à 1/5 et réaffirme son mandat de faire de l'agrégation revalorisée le corps de référence du second degré pour tous, ce qui nécessite d'ouvrir des agrégations dans toutes les disciplines et d'augmenter la proportion de postes ouverts à l'agrégation.

Hors Classe pour les agrégés, un recul alors que le nouveau barème mis en place par le ministère laissait espérer davantage !

La gestion des agrégés restant nationale, la promotion à la hors classe se déroule en deux temps. Le recteur, après avis de la CAPA (avril), établit une liste de 20% des promouvables de l'académie (agrégés ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de la classe normale) et la transmet au ministère. Cette liste est définie à partir d'un barème qui tient compte de l'échelon des collègues, de leur note et de l'appréciation du recteur qui a recueilli l'avis du chef d'établissement et des IPR pour les collègues du second degré, l'avis du chef d'établissement uniquement pour les collègues du supérieur, l'avis « favorable » étant porté par défaut.

Cette liste de proposés est fusionnée avec les listes émanant des autres académiques et le ministre nomme après avis de la CAPN (début juillet).

Le nombre de promotions est calculé sur la base d'un ratio de 7 % des promouvables, soit 2242 promotions en 2016.

Cette année le ministère a modifié le barème accordant relativement davantage de points aux collègues ayant accédé au 11^{ème} échelon et aux collègues ayant enseigné 5 ans dans un même établissement de l'éducation prioritaire.

Lors de la CAPA d'avril 2016, la recteur a accepté de modifier des appréciations. Dans la continuité des CAPA des deux années précédentes, elle a accepté de porter une appréciation « Remarquable » sur les collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de 4 ans et bénéficiant de deux avis « Favorable » (14 modifications d'appréciation).

Ce sont les bénéficiaires immédiats de la hors classe, les 11^{ème} échelon depuis plus de 4 ans étant reclassés au 6^{ème} échelon chevron A1 (indice 881) (8 modifications d'appréciation).

Elle a accepté de porter un avis « Remarquable » sur certains collègues 11^{ème} échelon avec 3 ans d'ancienneté et sur des collègues 10^{ème} échelon âgés avec plus de 2,5 ans d'ancienneté (collègues étant immédiatement reclassés au 5^{ème} échelon de la hors classe, indice équivalent au 11^{ème} échelon de la classe normale) sans pour autant accéder à nos demandes pour tous les collègues concernés par ces deux critères.

Elle a cependant fait le choix, alors que la remise à plat du barème par le ministère visait à reconnaître davantage de collègues au 11^{ème} échelon et en éducation prioritaire, de ne pas proposer à la CAPN des collègues au 10^{ème} échelon et ayant un fort barème, grâce notamment aux points obtenus pour leur investissement dans l'éducation prioritaire au profit de collègues au 9^{ème} échelon bénéficiant d'un avis « Très Favorable » de leur chef d'établissement et de leur inspecteur.

À l'issue de la CAPN qui vient de se tenir, ce sont seulement 109 collègues de l'académie de Grenoble qui vont être promus, soit un taux de 6,3 % en baisse depuis l'an dernier (6,6%) et nettement en dessous du ratio national (7%) soit une perte de 12 nominations pour les agrégés de l'académie de Grenoble. Seulement 57 % des collègues de l'académie de Grenoble ayant atteint le 11^{ème} échelon ont été promus à la hors classe.

Sur les 22 collègues dont nous avons obtenus la modification de l'appréciation, 18 ont été nommés.

Depuis 2010, le taux de promotion des agrégés de l'académie de Grenoble est en dessous des 7 % (excepté en 2013) et ce sont, par rapport au ratio national, 84 promotions cumulées qui ont été laissées aux agrégés des autres académies faute d'une reconnaissance, par les différents acteurs de l'institution, du travail et de la valeur professionnelle des collègues les plus avancés en âge et dans la carrière ou ayant une implication durable dans l'éducation prioritaire.

L'académie de Grenoble était en 2015 l'académie de France dans laquelle il y avait, en nombre, le plus de collègues au 11^{ème} échelon avec 197 collègues.

Principes d'affectation des contractuels

Suite au groupe de travail du mercredi 16 mai 2014, le rectorat a précisé les règles d'affectation suivies par tous les gestionnaires de la DIPER E3.

Pour les CDD

Un seul critère de classement, l'ancienneté de service dans l'académie de Grenoble que ce soit en qualité de contractuel ou de vacataire de la fonction publique.

Chaque mois de contrat est valorisé par l'attribution d'1 point (chaque mois débuté est décompté au bénéfice de l'agent). *Par exemple : un contractuel avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 09 jours a un barème de 35 points, ce qui correspond à 24 points pour 2 ans, 10 points pour 10 mois et 1 point pour 9 jours.* À chaque fin d'année scolaire, l'ancienneté des enseignants contractuels est mise à jour selon ce barème.

Les postes à pourvoir sont proposés aux enseignants par ordre de barème en fonction des vœux d'affectation (au nombre de 6) effectué au cours du printemps sur l'application Lilmac.

Le gestionnaire de discipline constate fin juillet ou fin août qu'un poste à l'année à temps partiel (ou pas) demeure libre à l'issue de l'affectation des personnels enseignants titulaires, stagiaires et en CDI dans un établissement scolaire. Pour pourvoir ce poste et donc cet emploi, il recherche dans l'ordre décroissant du barème quelle est la première personne dont les vœux sont cohérents avec le poste.

Cette personne est contactée par téléphone, si elle ne répond pas un message lui est laissé l'invitant à reprendre contact pour son affectation avec la DIPER E3.

En l'absence de réponse du contractuel dans les 48h, le gestionnaire propose l'emploi à la personne suivante toujours en référence au barème et aux vœux émis. Le contractuel ne s'étant pas manifesté pourra se voir proposé un autre emploi ultérieurement.

Chaque contractuel est libre d'accepter l'emploi proposé ou pas, on peut préférer ne pas donner suite à des propositions d'affectations sur des supports à temps partiel par exemple, un refus d'affectation, n'a pas pour effet d'ôter de la liste des personnels employables.

Pour les CDI

Ces personnels sont affectés aussitôt après les enseignants titulaires et les stagiaires, selon leur quotité d'emploi, toujours en fonction du barème sur les postes vacants susceptibles de leur convenir le mieux (en fonction des vœux). Le calcul du barème des CDI est identique à celui des CDD (ancienneté en qualité de contractuels et de vacataires publics dans l'académie de Grenoble).

Ils reçoivent une décision d'affectation de la part de leur employeur et non une proposition d'affectation.

Ce qu'en pense le SNES

Nous renouvelons notre demande d'une création d'une CCP d'affectation fin août. De nombreuses académies fonctionnent avec cette CCP sans pour autant impacter la rentrée.

Nous comprenons qu'actuellement, cela pourrait retarder l'affectation de certains CDI et CDD dès Juillet (en nombre très réduits cependant) et que les calendriers sont difficiles à tenir en période estivale.

C'est pourquoi nous assortissons à notre demande la création d'un outil informatique plus performant que Lilmac qui serait capable de croiser les vœux et le barème (les gestionnaires le font encore « à la main pour l'instant »).

Il a aussi été demandé à ce que l'ancienneté dans les établissements privés sous contrat rentrent dans le barème, tout comme l'ancienneté hors académie (un recours est actuellement en cours au Tribunal administratif à ce sujet).

En ne prenant pas en compte les situations familiales des CDI dans leurs affectations, le rectorat montre le peu de considération qu'il a des contractuels.

Il est urgent de prendre en compte les situations des personnels contractuels, d'élargir leurs droits et de mettre en place un véritable plan de titularisation !

Gabriel Emery

Refus de temps partiel et de disponibilité

Des collègues de plus en plus nombreux ont appelé le SNES en découvrant le refus que le rectorat oppose à leur demande de disponibilité sur autorisation, temps partiels, etc. Nous intervenons toujours afin de défendre et soutenir les personnels dans ces situations complexes. Cependant, il nous paraît important d'expliquer ici certains rouages de notre administration.

Avec l'augmentation de nos missions au détriment du cœur de notre métier, collègues rêvent d'un ailleurs meilleur. La construction d'un autre projet professionnel prend du temps, de l'énergie et franchir le pas du changement n'est pas aisé. Lorsqu'une demande officielle de disponibilité ou de temps partiel annualisé est déposée auprès du rectorat, le collègue a bien souvent anticipé une nouvelle activité, effectué toutes les démarches, s'est organisé pour l'avenir. Et le couperet tombe : c'est non !

Nouvelle épreuve : l'incompréhension totale car le "système", qui place des collègues en grande difficulté, refuse de les laisser se construire autrement.

Pourquoi l'administration écoute-t-elle si peu ses personnels ? La réponse est simple face : dans l'académie de Grenoble, il y a juste ce qu'il faut de professeurs pour assurer la rentrée ! Quelle que soit la discipline, laisser partir vers d'autres projets tous ceux qui en ont besoin serait catastrophique.

Face à cette réponse comptable, nous rétorquons encore et toujours qu'on n'incitera pas les jeunes à devenir profs en faisant comprendre aux anciens que s'ouvrent devant eux les enfers.

Futur(e)s retraité(e)s, n'oubliez pas de vous syndiquer lorsque vous serez en retraite !

L'avenir de nos services publics concerne toutes les générations et nous avons besoin de toutes nos forces syndicales pour soutenir les actions que mène le SNES-FSU aussi bien pour les précaires que pour les titulaires, aussi bien pour les actifs que pour les retraités !

Notre force, ce sont les valeurs de justice et d'égalité que nous défendons depuis des années pour l'École que nous souhaitons et pour une société où Liberté, Égalité et Fraternité ne seraient pas des vains mots !

Nous comptons sur votre militantisme pour nous rejoindre dans les sections départementales du secteur « retraités ».

Vous trouverez les coordonnées des S1 retraités départementaux auprès des sections départementales ou de la section académique.

Vous pensez à prendre votre retraite et vous souhaitez une aide pour établir ou vérifier votre dossier de retraite.

Exemples de questions que nous avons régulièrement :

- *je ne comprends pas la différence entre la durée d'assurance et mes trimestres cotisés ;*
- *comment se calcule le montant de ma pension ?*
- *j'ai effectué une partie de ma carrière à l'étranger : comment cela est-il pris en compte ?*
- *Je pense avoir le droit de partir à 60 ans au titre d'une carrière longue : les bonifications sont-elles prises en compte ? Les arrêts maladie ?*
- *puis-je prendre ma retraite au milieu du mois ?*
- *quels sont les délais pour déposer un dossier de départ en retraite ? Peut-on changer d'avis sur la date du départ et demander un report ?*

Au secteur retraité de la section académique du SNES-FSU, nous pouvons répondre à vos questions par téléphone, par mail ou vous recevoir sur rendez-vous.

Nous assurons une permanence le mercredi après-midi toutes les deux semaines.

*Claudette Combe et Joëlle Guillaume,
Responsables académiques du secteur retraités S3 Grenoble*

Rentrée des S1, un moment clé

Originalité et richesse du SNES-FSU, la section d'établissement (S1 dans le jargon), est la clé du renforcement et de la pérennité de notre syndicat (syndicalisation), de la construction de nos orientations (préparation des instances et congrès) et de notre audience dans les débats publics (actions). La fin de l'année scolaire et la rentrée sont des moments d'une importance rare : selon les mutations, les départs en retraites, les arrivées nouvelles dans l'établissement, la physionomie du S1 peut changer très vite, ainsi que les conditions de son animation.

Section académique du SNES-FSU

**16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403**

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@sn.es.edu

**Tél. : 04.76.62.83.30
Fax : 04.76.62.29.64**

**Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu**

Il est essentiel et vital pour le SNES-FSU que dès la prérentrée, les adhérents de chaque établissement se préoccupent de se reconnaître et de s'organiser, d'accueillir les nouveaux collègues, de relancer les anciens adhérents non à jour. Il n'y a pas d'autre prérequis à l'adhésion au SNES-FSU que de travailler (ou d'avoir travaillé) dans le champ du second degré. La question de l'orientation syndicale est seconde : ce sont les adhérents qui la déterminent dans le cadre des instances statutaires.

Il est également indispensable que la section départementale (S2) et la section académique (S3) soient informées des modifications de bureau de S1 comme des problèmes rencontrés localement pour pouvoir apporter la meilleure aide possible. Les militants des S2 et du S3 sont également disponibles pour intervenir dans vos S1 dès la semaine de rentrée. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Jacques Agnès, Cyril Borel

Macron, ou le crime en politique

De son nom latin Quintus Naevius Cordus Sutorius Macro, né vers 21 avant JC, son nom apparaît vers 31 de notre ère : sur ordre de l'empereur Tibère qui, depuis sa retraite volontaire de Capri, s'inquiétait de l'emprise de son préfet du prétoire Séjean sur Rome, Macron fit destituer, arrêter et exécuter Séjean et toute sa famille, ainsi que plusieurs sénateurs proches. Il succède alors à Séjean comme préfet du prétoire. Mais Tibère vieillissant,



Macron se cherche un protecteur ayant davantage d'avenir. Misant sur le futur Caligula, il lui prostitue son épouse Ennia et favorise à la mort de Tibère l'accès de Caligula au pouvoir. Il fut même soupçonné d'avoir hâté le trépas de Tibère, craignant pour sa vie et celle de son protégé après avoir un peu anticipé la mort du vieil empereur — suite à une crise suivie d'une rémission — dans cette démarche. Son zèle fut mal récompensé car une fois son pouvoir assuré, Caligula se débarrassa du couple en le contraignant au suicide.

Jacques Agnès, (d'après Dion Cassius, Suétone, Tacite et quelques autres...)

Les mots croisés de Jacques Agnès

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I																
II																
III																
IV																
V																
VI																
VII																
VIII																
IX																
X																
XI																
XII																
XIII																
XIV																
XV																
XVI																

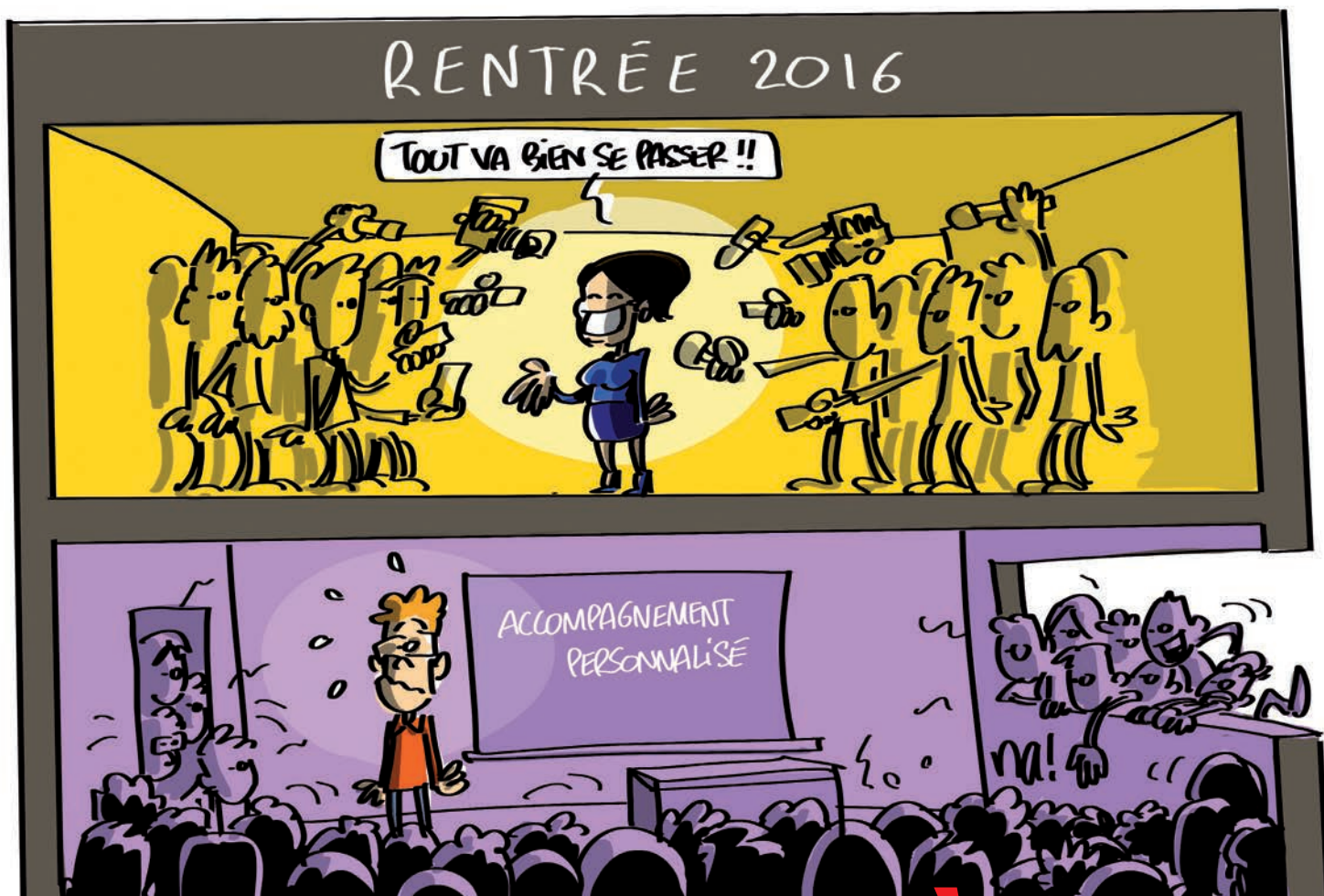
Horizontalement.

I. Clairement définies. L'après-midi au 221b Baker Street. **II.** Le jour d'avant. Derrière le pin. À la prochaine. **III.** Les satisfaire est une exigence. **IV.** Brassent du vent. Ou qu'il se taise ! **V.** Société. Fin de mode. Telle l'écharpe du Maire. **VI.** Notre administration. Choisi, mais a tendance à oublier par qui. Des promesses de récoltes ou des clous. **VII.** Une fleur de la vallée ou de la couronne. Châtier. Une façon de revenir au point de départ. **VIII.** Ou manifestants, c'est affaire de point de vue. Ouverte. **IX.** Nombre de coups pour le trou. Un bas niveau. Elles collent. **X.** Celle des normes est à défendre, les autres parfois à combattre. Patron abrégé. **XI.** Un val lorrain asséché. Tel un lapin cuit, ou parfois cru. Note. Précieuse conjonction. **XII.** Il nous permet d'avoir les cartes en main. Elles ne sont pas toutes légitimes. **XIII.** Groupe industriel dans l'aviation. La télé jadis. Initiales d'un auteur du vent dans les branches. Coule à flots à Munich. **XIV.** Entre celui de Côte et celui de Garde. Ornement. **XV.** Conjonction. Valsée. Plantes médicinales. **XVI.** C'est un métier ! Favorisa l'éducation des filles.

Verticalement.

1. D'ivoire et d'or. **2.** Provoqué par une douleur. Insufflais la vie ou plus simplement, faisais vivre la réunion. D'un animal. **3.** Nécessaire, même si l'on prétend qu'il ne le faut pas. Paix intérieure. **4.** Zone sensible. Des cailloux sur un plateau. Poème. **5.** Sur un calendrier ou une plaque. Vécut, à en croire Hugo. Un docteur pour Fleming. Paresseux. **6.** Juron pas si laïque que cela. **11** à Lens, **15** à Toulon. Il n'est pas toujours bon d'y rentrer. **7.** Guetter. Plaçât en haut. Constituent la FSU en bref. **8.** Instance nationale élargie mais brève. Telle une ambiance un peu trop chaleureuse. **9.** Persans modernes. Post-bac. Utile en 69. **10.** Chantée par Valéry et Brassens. Note de partage. Redonne un lustre ancien, au blason par exemple. **11.** Telles des offrandes pour un oracle. Dont la robe est composée. **12.** Types d'érotomanes. Préposition, adverbe ou pronom. Rives de Cassis. Exprime le rejet. Saison chaude. **13.** La renforcer est une priorité absolue et une nécessité pour l'action. **14.** Façonneront industriellement. En Cambrésis ou en Argonne. **15.** Professeur abrégé. Post-bac. Réfléchit quand il n'est pas à l'UNSA. Franchit le Rubicon. Courant de pensée. **16.** Huit sur quinze ou plutôt seize sur trente. Porter tort. À en croire Malherbe, ne vit que l'espace d'un matin, plus récemment a renoncé au grand soir.

RAS-LE-BOL !



TOUS EN GRÈVE le 8 septembre

Non Madame la Ministre, **ça ne passe pas !**

- collège2016, la coupe est pleine !
- changer tous les programmes... du grand n'importe quoi !
- trop d'élèves par classe, on n'en peut plus !

Débattons dès maintenant
de la rentrée, en AG et en heures
d'information syndicale.

www.snes.edu

snes
fsu  Syndicat National
des Enseignements
de Second degré